

CHANGEMENT DE STATUT

Éditée le 20/08/2026

Vous changez de situation (études terminées, embauche, mariage, création d'entreprise) et le motif de votre titre ne correspond plus. Le changement de statut se demande avant l'expiration du titre en cours.

LES PIECES A PREPARER

- ☐ Titre de séjour actuel et passeport
- ☐ 3 photos d'identité aux normes
- ☐ Justificatif de domicile de moins de 6 mois
- ☐ Justificatifs du nouveau statut (contrat de travail visé, autorisation de travail, acte de mariage, Kbis...)
- ☐ Diplômes obtenus
- ☐ Bulletins de salaire et avis d'imposition
- ☐ Timbre fiscal

L'ESSENTIEL

Où déposer : En ligne sur l'ANEF

Délai : 3 à 6 mois

Coût : Timbre fiscal du nouveau titre

Site officiel: <https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr>

LE CONSEIL DE L'ADA

Pour un passage au statut salarié, l'employeur doit demander l'autorisation de travail : commencez cette démarche tôt, c'est elle qui bloque le plus souvent le dossier.

COMMENT L'ADA PEUT VOUS AIDER

L'ADA aide votre employeur à monter la demande d'autorisation de travail et vérifie votre dossier de changement de statut.

=====

Cette fiche est un document d'information établi par Association ADA Défense de Droits.

Les pièces demandées peuvent varier selon votre situation et selon le service instructeur : vérifiez toujours sur le site officiel indiqué.

Association ADA Défense de Droits — 79 Avenue Saint Augustin 06200 Nice BAT E

Téléphone : 04 22 13 23 46

<https://associationada.fr>